



Circulaire 8295

du 04/10/2021

Appels à projets 2021 - 2022 en matière de Gestes qui sauvent et Démocratie / Citoyenneté à destination des établissements scolaires - modification de la date butoir pour « Gestes qui sauvent » uniquement : 15 octobre 2021

Cette circulaire complète la(les) circulaire(s) : 8211

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 16/08/2021 au 15/10/2021
Documents à renvoyer	oui, pour le 15/10/2021

Information succincte	Modification de la date butoir de l'appel à projets 2021-2022 uniquement pour "Formation des professeurs d'éducation physique aux gestes qui sauvent"
-----------------------	---

Mots-clés	Projets – Gestes qui sauvent – Réanimation – Citoyenneté – Démocratie scolaire
-----------	--

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA) Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives) Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs) Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs) Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone Le Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWB
--

Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
LE BOULENGE Annick	Cabinet de la Ministre de l'Education	02/801.78.36 annick.leboulenge@gov.cfwb.be
SAAVEDRA Andres	Cabinet de la Ministre de l'Education	02/801.78.36 andres.saavedra@gov.cfwb.be
DUPOIS Marleine	Administration générale de l'Enseignement Direction générale de l'Enseignement obligatoire – Direction d'Appui	02 690 85 34 marleine.dupuis@cfwb.be
GOISSE Philippe	Administration générale de l'Enseignement Direction générale de l'Enseignement obligatoire – Direction d'Appui	02 690 84 99 philippe.goisse@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Des thèmes tels que la **démocratie** et la **citoyenneté**, la prise de parole et la participation, l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'éducation interculturelle, la démystification des orientations sexuelles, l'éducation aux médias, la connaissance du système politique et judiciaire ainsi que la formation des professeurs d'éducation physique aux **gestes qui sauvent** sont régulièrement abordés et développés au sein des établissements scolaires ; la déclaration de politique communautaire 2019-2024 prévoit de soutenir les initiatives en ce sens.

Afin de valoriser ces initiatives dans les matières proposées par les établissements scolaires durant l'année scolaire 2021-2022, vous trouverez les informations relatives aux appels à projets suivants :

Annexe n°	Objet
1	Formation des professeurs d'éducation physique aux « Gestes qui sauvent »
2	Démocratie scolaire et activités citoyennes

J'attire votre attention sur le fait que les candidatures doivent être rentrées

- pour le 30 septembre 2021 au plus tard, pour l'appel « Démocratie »
- pour le 15 octobre 2021 au plus tard, pour l'appel « Gestes qui sauvent »

Je vous invite à découvrir le descriptif de ces appels en annexe de cette circulaire.

En espérant que ces initiatives susciteront votre intérêt.

La Ministre de l'Education,

Caroline DESIR

ANNEXES A LA CIRCULAIRE

Annexe 1 : Formation des enseignants en « Gestes qui sauvent » - Enseignement secondaire

1. Objectifs

Cet appel est destiné à former les enseignants d'éducation physique de l'enseignement secondaire à former à leur tour des jeunes dans le temps scolaire afin de les rendre capables d'intervenir en cas de malaise cardiaque. Le matériel d'entraînement est également fourni afin de permettre un enseignement performant.

En une journée - ou une demi-journée pour un établissement organisant un 1^{er} Degré d'Observation Autonome (DOA.) -, l'enseignant reçoit une formation qui lui permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'usage du matériel didactique (mannequins, MiniPop, DEA d'entraînement, visuels, etc.) et à la transmission à ses élèves d'une manière progressive des gestes qui sauvent.

Les compétences principales à acquérir pour les élèves, de manière spiralaire, sont les suivantes :

- ✓ je constate que la victime est en arrêt cardio-respiratoire ;
- ✓ j'appelle utilement les secours ;
- ✓ je sais pratiquer un massage cardiaque avec et sans insufflations ;
- ✓ j'emploie un défibrillateur automatique.

Une aide financière est destinée :

- ✓ à l'acquisition du matériel didactique nécessaire à la formation des élèves
 - mannequins,
 - défibrillateurs d'entraînement,
 - visuels,
 - consommables ;
- ✓ au défraiement des formateurs lors de la formation des enseignants d'éducation physique au sein de l'école.

En fonction de l'opérateur sélectionné, les montants seront répartis de la manière suivante :

- ✓ maximum 1.500 € par école de l'enseignement secondaire organisant uniquement un DOA ;
- ✓ maximum 1.600 € par école de l'enseignement secondaire organisant uniquement un second et 3^e degré de l'enseignement secondaire.

Les deux enveloppes sont cumulables pour les établissements organisant les 3 degrés, soit **3100€ maximum**.

2. Conditions de participation

- ✓ Être un établissement d'enseignement secondaire ou un DOA situé en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- ✓ Avoir eu un contact préalable avec l'opérateur sélectionné.
- ✓ Avoir introduit le dossier de candidature complet dans les délais impartis : le formulaire sera complété en ligne et les annexes éventuelles envoyées en pdf par mail (voir point 4).
- ✓ Avoir désigné une personne référente pour le projet.
- ✓ S'engager à renvoyer un rapport d'activités annuel reprenant notamment le nombre d'enseignants formés et le nombre d'élèves touchés suite à la formation de ces enseignants.

3. Critères de sélection

- ✓ L'opérateur sélectionné bénéficie au minimum de l'agrément d'un service public (SPF Emploi, Travail et Concertation sociale par exemple) ainsi que d'une reconnaissance IFC ou en cours (voir point 4).
- ✓ Le lien entre le présent dispositif, le plan de formation, le projet d'établissement et, le cas échéant, le plan de pilotage ou le contrat d'objectifs.
- ✓ L'adéquation du budget sollicité.
- ✓ Le nombre d'élèves touchés par rapport au nombre total d'élèves de l'école. **Celui-ci doit être au minimum supérieur à 50% pour la première année.**

Une priorité est accordée aux écoles ayant remis une candidature l'année précédente et n'ayant pas pu être retenues.

Les critères ci-dessus seront examinés par un jury, présidé par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, afin de déterminer quels établissements scolaires seront sélectionnés pour l'année scolaire 2021-2022. Le Jury veillera à ce que les établissements sélectionnés répondent à des critères de répartition géographique et de réseaux d'enseignement.

Si le nombre total d'établissements scolaires répondant aux critères de sélection pour cette année scolaire est dépassé par rapport au budget prévu, l'ordre chronologique de l'envoi des candidatures sera d'application.

4. Des opérateurs de formation

Des partenaires sont référencés en annexe de cette circulaire de manière non exhaustive.

Il s'agit de :

- ✓ « L'école sauve des vies » projet des Amis du SAMU asbl et LFBS asbl ;
- ✓ « Enseignants Relais RCP » de la Croix-Rouge de Belgique.

Libre à chaque établissement scolaire de collaborer avec un autre partenaire dans le cadre de cet appel à projets. Toutefois la formation proposée par le partenaire, ainsi que son expérience professionnelle fera l'objet d'une évaluation par le Jury : l'opérateur de formation doit répondre aux objectifs de la formation (voir point 1) et posséder au moins une des reconnaissances ci-dessous :

- ✓ agrément SPF emploi en tant que formateur secourisme ou gestes qui sauvent ;
- ✓ agrément ou reconnaissance internationale en secourisme ou gestes qui sauvent ;
- ✓ emploi effectif dans le milieu médical (avec attestations de l'employeur) et capacités didactiques (CV – formation ou expérience probante).

Il doit également bénéficier d'une reconnaissance IFC.

Une description complète de l'activité devra alors être envoyée par mail ainsi que la preuve d'agrément et de reconnaissance IFC.

Note : les organismes reconnus par l'IFC permettent de faire entrer les formations parmi les 2 demi-jours de formation continue obligatoire.

5. Etapes de la procédure

1. L'envoi des candidatures se fait pour le **15 octobre 2021** au plus tard, via le formulaire en ligne <https://forms.gle/Vbute2kXuxAFC3CL6>

Les annexes éventuelles (voir point 4) sont envoyées **en pdf pour la même date** auprès de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, à l'adresse suivante : marleine.dupuis@cfwb.be.

L'objet du mail reprendra l'intitulé de l'appel à projets « Gestes qui sauvent » ainsi que le **numéro fase** de l'établissement (ex. Gestes qui sauvent_5960).

2. Le jury vérifie l'adéquation de la candidature avec les critères tels que définis dans le présent appel.
3. Le jury communique les résultats de la sélection à la Ministre de l'Éducation pour le 19 novembre 2021 au plus tard, en vue d'une décision par le Gouvernement.

Pour les écoles sélectionnées :

4. Dès réception de l'arrêté de subvention, l'école contacte l'opérateur, préalablement choisi, afin d'établir le planning de formation des enseignants. Les activités devront être programmées entre novembre 2021 et juin 2022.
5. Pour le 31 août 2022 au plus tard, l'établissement scolaire transmet les justificatifs des dépenses (la facture de l'opérateur), la déclaration de créance et la fiche d'évaluation de la formation qui lui seront envoyées après la sélection.

Le paiement de la subvention sera effectué en deux tranches sur le compte en banque réservé aux subventions de fonctionnement.

6. Annexes

- ✓ Contenu du formulaire en ligne
- ✓ Présentation « Enseignants Relais RCP » de la Croix-Rouge de Belgique
- ✓ Présentation « L'école sauve des vies » projet des Amis du SAMU asbl et LFBS asbl

FORMULAIRE à compléter EN LIGNE en suivant ce lien : <https://forms.gle/Vbute2kXuxAFC3CL6>

Afin de mieux préparer votre encodage, voici les informations qui seront à introduire dans le formulaire.

Candidature - Appel à projets 2021/2022 Gestes qui sauvent

À introduire pour le **15 octobre** au plus tard.

L'envoi de ce formulaire implique l'accord de la direction et du Pouvoir organisateur.

Les annexes éventuelles sont à envoyer pour la même date à : marleine.dupuis@cfwb.be (uniquement dans le cas où l'école choisit un autre opérateur que l'École sauve des vies ou la Croix-Rouge)

Adresse e-mail *

(Il s'agit de l'adresse sur laquelle vous recevrez l'accusé de réception, la copie de votre formulaire ainsi que le lien vous permettant éventuellement de le modifier avant le 15 octobre.)

Etablissement

Numéro fase de l'école *

Numéro fase de l'implantation *

Nom officiel *

Type d'établissement *

- DOA
- École organisant uniquement un deuxième et un troisième degrés
- École organisant les trois degrés

Adresse complète *

Email *

Téléphone *

Intitulé du compte *

Nom et prénom de la direction *

Nombre d'élèves total de l'établissement *

Personne de référence pour le projet

Nom et prénom *

Fonction dans l'école *

Email *

Téléphone *

Candidature

Opérateur sélectionné *

Si vous cochez "autre", la description complète de l'activité ainsi que les preuves d'agrément et de reconnaissance de l'opérateur sont à envoyer par mail [en pdf](#) à marleine.dupuis@cfwb.be avant le 15/10/21 (voir point 4 de la circulaire).

- L'école sauve des vies (ESV)
- Enseignants Relais RCP (Croix-Rouge)
- Autre (à préciser)

Contact préalable avec l'opérateur *

- Oui
- Non

L'école a déjà remis une candidature à cet appel à projet précédemment. Cette candidature n'avait pas été retenue.

- Oui. (indiquer l'année)
- Non

L'école a déjà remis une candidature à cet appel à projet précédemment. Cette candidature avait été retenue.

- Oui. (indiquer l'année)
- Non

Nom des enseignants inscrits *

Lien avec le plan de formation, le projet d'établissement et, le cas échéant, le plan de pilotage ou le contrat d'objectifs *

Expliquer

Plan de mise en œuvre *

Expliquer

Nombre d'élèves touchés durant la 1ère année scolaire *

Prévision

Budget en euros *

Commentaire(s) éventuel(s)

Suivez la formation **Enseignants Relais RCP*** avec la Croix-Rouge de Belgique !

* RCP = Réanimation cardiopulmonaire

CROIX-ROUGE
de Belgique



La formation d'enseignants Relais RCP...

À qui s'adresse la formation d'enseignants Relais RCP ?

Aux enseignants en éducation physique.

Quel est son objectif ?

Vous permettre d'enseigner à vos élèves de secondaire la réanimation cardiopulmonaire (RCP) tout au long de leur parcours scolaire, dans une stratégie adaptée à chaque degré.

Par qui est-elle dispensée ?

Par un formateur de formateurs de la Croix-Rouge de Belgique, expert de la pédagogie active et spécialisé dans l'enseignement des premiers secours.

Comment est-elle organisée ?

En deux temps :

- ◊ Acquisition des techniques liées à la RCP (schéma complet de la RCP avec insufflations et défibrillation)
- ◊ Application des méthodologies spécifiques à l'enseignement de la RCP (permettant de mettre en confiance les jeunes dans leur capacité à agir en cas d'urgence et de passer d'observateur à acteur)

... pour former les élèves à la réanimation & leur permettre d'agir

Quand seront organisées les formations données par les Relais RCP ?

Pour chaque classe sur 2 périodes par an, entre la 1^e et la 6^e.

Quel en sera l'objectif ?

Rendre les élèves capables d'agir face à une victime inconsciente qui ne respire pas.

Quel en sera le contenu ?

- ◊ De la 1^e à la 6^e, les élèves apprendront le schéma complet de la RCP (sans insufflations de la 1^e à la 5^e).
- ◊ La défibrillation sera vue à chaque niveau, de la 1^e à la 6^e.
- ◊ La technique des insufflations sera mise en pratique en 6^e.
- ◊ Dans une perspective de formation évolutive, à chaque niveau sera développée plus particulièrement une étape du schéma complet de la RCP (l'approche de la victime, l'appel 112, etc.) pour un renforcement global des compétences des élèves.

Matériel

Etablissements secondaires de la 1^e à la 6^e

- ◊ 4 torses de réanimation
- ◊ 2 défibrillateurs d'exercice
- ◊ 4 torses de remplacement
- ◊ Des consommables pour 7 ans

Etablissements ne proposant qu'un DOA

- ◊ 1 torse de réanimation
- ◊ 1 défibrillateur d'exercice
- ◊ Des consommables pour 7 ans

Prix

- ◊ 900 € TVAC pour la formation (comprenant aussi couts de coordination, déplacement ainsi qu'un bagage de formation et des supports de cours)
- ◊ 2200 € TVAC pour le matériel pour les écoles du secondaire de la 1^e à 6^e ou 600 € pour les établissements ne proposant qu'un DOA

Normes suivies

La Croix-Rouge suit les dernières normes internationales en matière de réanimation :

- ◊ Les normes 2015 de l'ERC, qui se basent sur celles de l'ILCOR
- ◊ Les directives internationales 2016 en matière de réanimation de la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Comment s'inscrire ?

Rendez-vous sur le site de la Croix-Rouge, à l'URL : <https://enseignement.croix-rouge.be/nos-formations/relais-rcp>



L'ÉCOLE SAUVE DES VIES – ESV

En Belgique, 1 victime d'arrêt cardiaque sur 10 survit... Seulement 10% contre 20% dans d'autres pays. Seulement 1/3 des Belges osent et savent intervenir efficacement. C'est clairement trop peu !

UN ENSEIGNANT FORMÉ
=
DES MIERS D'ÉLÈVES
ÉDUQUÉS AUX GESTES
QUI SAUVENT

Rendons les écoles autonomes dans l'apprentissage des 1ers secours.

Deux acteurs belges du secourisme « Les Amis du SAMU asbl » et « La Ligue Francophone Belge de Sauvetage asbl » se sont associés pour coacher les enseignants en éducation physique afin que ces derniers enseignent les gestes qui sauvent (normes ERC 2015) à leurs classes.

L'École Sauve des Vies est une méthode d'apprentissage proposée aux enseignants d'éducation physique par des formateurs professionnels qui sont également enseignants en éducation physique.

Ce programme a été validé scientifiquement (ULiège) et éprouvé pendant 9 années pour le degré inférieur et 2 années pour le degré supérieur.



ESV POUR LES ENSEIGNANTS

- 6h de formation dédiées à toute l'équipe d'éducation physique sur site.
- 3h de ré-entraînement REA-DEA. 3h destinées à la découverte du matériel et des méthodologies ESV.
- La livraison d'un pack pédagogique permettant aux 2 degrés de travailler en autonomie. Contenu :
Degré inférieur : Notes de cours, brevets, USB Minipop, 30 mannequins MINIPOP, 30 DEA ludiques.



Degré supérieur : Notes de cours, brevets, 4 mannequins de réanimation électroniques avec feedback visuel, 4 DEA d'entraînement, 4 masques de poche, 50 poumons et 4 paires d'électrodes DEA de recharge.

ESV POUR LES ÉLÈVES – PROGRAMME ÉVOLUTIF – ÉDUCATION AUX GESTES QUI SAUVENT

- **1^{er} secondaire :** 2 heures de cours (par an) via la méthodologie MINPOP (Appel 112 et massage cardiaque).
- **3^e secondaire :** 3 heures de cours (par an) via la méthodologie MINPOP (Appel 112, massage cardiaque, insufflations et découverte de la défibrillation).
- **5-6^e secondaire :** 5 heures de cours (par an) via la méthodologie LFBS (Je suis apte à réaliser un Appel 112 et à réaliser une réanimation de base avec insufflations et à l'aide d'un défibrillateur de manière qualitative).

PRIX RESPECTANT LA SUBVENTION CFWB ALLOUÉE À L'ÉCOLE :

- Forfait de 400€ (exemption de TVA, article 44 code TVA) pour la formation des enseignants sur site.
- 2660€ TVAC pour l'ensemble du matériel pédagogique.

INFORMATIONS – INSCRIPTION

- www.ecolesauvedesvies.be

NOS PARTENAIRES:

- **Belgian Heart Rhythm Association :** Soutien permanent scientifique et communicationnel au projet ESV.
- **Ministère de l'Éducation FWB :** Subvention allouée aux écoles secondaires pour pouvoir intégrer le projet ESV dans le programme de cours.
- **ULiège – Sciences de la motricité :** Soutien scientifique : analyses, publications et validation des résultats obtenus lors des projets pilotes.
- **Belgian Resuscitation Council :** Soutien scientifique : respect des normes de réanimation euro ERC.
- **Professeurs d'éducation physique ayant participé aux projets pilotes :** Investissement total et en partie bénévole (formation de l'enseignant) dans ce projet. Respect total dans l'application du concept tel qu'il a été présenté.



ANNEXE 2

Démocratie scolaire et activités citoyennes

Appel à projets 2021 - 2022 à destination des établissements scolaires

Cet appel à projets propose de soutenir et valoriser les initiatives d'**éducation à la citoyenneté pour l'année scolaire 2021-2022**.

La déclaration de politique communautaire 2019-2024 prévoit d'« encourager l'expression des élèves et renforcer la démocratie scolaire dès le plus jeune âge afin de faire des élèves des citoyens à part entière ». Par ailleurs, l'article 1.4.1-1. du Décret portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun, ainsi que l'article 6 du Décret "Missions" entendent « 3° : *préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, respectueuse de l'environnement et ouverte aux autres cultures [et] 4° : assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.* »

Pour le surplus, la Convention internationale des droits de l'enfant reconnaît le droit à chaque enfant « *d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant* » (art.12) et précise (art.13) que « *ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations [...]* »

A l'instar de nombreux pans de la société, la crise sanitaire COVID-19 a fortement affecté la vie scolaire au travers de difficultés liées au bien-être, au rapport à la scolarité ou à la santé mentale. A telle enseigne, la participation des élèves a été profondément impactée, des élèves ont pu être privés d'une information adaptée à leur niveau de compréhension et/ou ont pu être victimes de désinformation. D'autres se sont sentis privés de leur droit d'être entendus voire restreints dans leur liberté d'expression.

Dès lors, les actions en éducation à la citoyenneté, visant le vivre ensemble autant que le devenir citoyen, s'inscrivent pleinement dans les mesures renforçant la bonne poursuite du parcours scolaire des élèves.

1. Cadre

Le présent appel à projets s'adresse aux établissements scolaires, tous niveaux confondus afin de soutenir et valoriser les initiatives dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, de la prise en compte de la parole des élèves ou de l'éducation interculturelle.

Il s'agit d'inviter les écoles à développer ou imaginer une dimension citoyenne, participative ou interculturelle dans le cadre de leur classe ou de leur école.

Cet appel à projets couvre plus précisément les domaines suivants :

- La prise de parole et la participation : pour la mise en place d'espaces de paroles et d'échange, favorisant le dialogue et la participation des jeunes, promouvant l'expression collective quant aux conséquences de la crise sanitaire ;
- L'éducation aux médias : pour soutenir l'apprentissage à un recul critique de l'information et offrir des outils de prévention face aux idées complotistes ;
- L'éducation interculturelle, la lutte contre toutes les formes de racisme et notamment l'antisémitisme et l'islamophobie, l'histoire des migrations et la mémoire des colonialismes ;
- La démythification des orientations sexuelles et notamment, la lutte contre les stéréotypes homophobes et transphobes ;
- L'éducation à l'environnement, au développement durable et à la citoyenneté mondiale ;
- La connaissance du système politique et judiciaire ;
- L'éducation à la citoyenneté et à la démocratie.

Dans les limites du budget disponible, **une subvention de 1.500 € pourra être octroyée à chaque projet sélectionné par tranche de 100 élèves touchés par l'action et ce, avec un maximum de 5.000 €**. Un seul projet par établissement scolaire (le cas échéant par implantation) pourra être soutenu.

La subvention servira à couvrir les dépenses en adéquation avec le projet. Dans le cadre d'activités extérieures, les transports et éventuels repas des élèves pourraient être pris en compte par le jury de sélection.

Les dépenses en personnel enseignant et de mobilier (en ce compris les dépenses en matériel informatique) ne pourront pas être prises en compte.

Si l'établissement scolaire collabore avec un opérateur extérieur, ce dernier ne pourra collaborer qu'avec 3 établissements scolaires ou implantations au maximum. Néanmoins, et dans le cadre du budget disponible, cette norme peut être revue par le jury de sélection.

Les subventions sont liquidées sur le compte officiel du Pouvoir organisateur sur lequel les subsides de fonctionnement sont versés.

2. Qui peut introduire un projet ?

Cet appel à projets est ouvert aux établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, tous niveaux confondus.

Le projet doit être introduit et validé par le chef d'établissement et le Pouvoir organisateur concernés via le formulaire électronique disponible à l'adresse :

<https://forms.gle/rSeC7ChiKcgxD4cG7>

Pour vous aider à compléter ce formulaire, les questions sont présentées en annexe de la présente circulaire. Néanmoins, nous attirons votre attention qu'il est indispensable d'**introduire votre demande via le formulaire en ligne**.

3. Critères de participation et de sélection

Critères de participation / Recevabilité de la demande

Le respect de l'intégralité de ces critères est un préalable à la sélection d'un dossier de candidature :

1. **Complétude du dossier, transmis auprès de l'Administration (via le formulaire en ligne) pour le 30 septembre 2021 ;**
2. **Gratuité pour les élèves bénéficiaires du projet ;**
3. **Développement d'un projet répondant aux finalités de l'appel.**

Critères de sélection

Seront sélectionnés les projets qui répondent au mieux aux critères et indicateurs repris ci-dessous :

- Adéquation à l'article 1.4.1-1. du Décret "portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement"¹ ainsi qu'à l'article 6 du Décret "Missions"² et le lien avec le projet d'établissement ;
- Sens du projet par rapport au contexte spécifique ou local : lien avec le public des élèves, la dynamique de l'école, le cas échéant le plan de pilotage ... ;
- Interdisciplinarité – Transversalité ;
- Finalités et valeurs développées – dimensions visées ;
- Le caractère innovant et la participation active des élèves ;
- L'adéquation du budget sollicité.

¹ https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/47165_000.pdf

² https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/21557_052.pdf

4. Suivi du projet

Chaque établissement sélectionné devra remettre à l'Administration un **rapport sur les actions menées**.

Ce rapport devra reprendre les lignes du parcours pédagogique (compétences visées – étapes – méthode et supports pédagogiques utilisés – évaluation des apprentissages) ainsi qu'un bilan réflexif (témoignages des élèves, des enseignants). Dans cette perspective, un canevas vous sera communiqué lors des résultats de la sélection définitive.

Une évaluation des projets sera réalisée sur l'année scolaire 2021-2022 par l'Administration générale de l'Enseignement par rapport au nombre d'élèves touchés, le type d'activités mis en place, les obstacles et les leviers pour l'organisation des projets.

5. Procédure de sélection

Un **jury** sera mis en place et présidé par la DG Enseignement obligatoire. Il sera **composé** :

- d'un.e représentant.e de la Ministre de l'Education ;
- du chargé de mission de la DGEO ;
- d'un.e représentant.e de chaque organe de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ;
- d'un.e Inspecteur.trice de l'Enseignement fondamental ordinaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- d'un.e Inspecteur.trice de l'Enseignement secondaire ordinaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- d'un.e Inspecteur.trice de l'Enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le jury veillera à respecter une juste répartition géographique des projets, tous réseaux d'enseignement confondus.

Les étapes de cette procédure sont les suivantes :

1° Dépôt des **candidatures au plus tard le 30 septembre 2021**, via le formulaire électronique disponible à l'adresse : <https://forms.gle/rSeC7ChiKcgxD4cG7>

Le chargé de mission se tient à la disposition des équipes éducatives :
philippe.goisse@cfwb.be – 02/690.84.99

2° Le jury vérifiera la recevabilité du projet et son adéquation avec les critères de sélection.

3° Le jury communiquera les résultats de la sélection à Madame la Ministre de l'Education au plus tard le 15 octobre 2021, en vue d'une décision par le Gouvernement.

4° Pour le **31 août 2022**, les établissements scolaires retenus devront rentrer à l'Administration un **rapport des activités** réalisées et les **justificatifs des dépenses** engagées.

6. Partenaires potentiels

Chaque établissement scolaire est libre de collaborer avec un partenaire (opérateur extérieur). La plateforme suivante peut également servir à la recherche de partenariat : www.enseignement.be/citoyennete - Elle reprend par thématiques des opérateurs actifs dans le domaine de la démocratie et de la diversité culturelle.

En cas de partenariat avec un opérateur, un **engagement conclu doit obligatoirement être annexé au dossier de candidature.**

Pour toute information

Votre contact :

Philippe GOISSE, Chargé de mission (DGEO)

Tél. 02 690 84 99

@ philippe.goisse@cfwb.be

Annexe

FORMULAIRE EN LIGNE (<https://forms.gle/rSeC7ChiKcqxD4cG7>)

Afin de mieux préparer votre encodage, voici les informations à introduire dans le formulaire en ligne.

Appel à projets 2021-2022 Démocratie scolaire et activités citoyennes à destination des établissements scolaires

Adresse e-mail administratif de l'établissement scolaire (**sous la forme :**

ecXXXXXX@adm.cfwb.be) *

Autre adresse e-mail éventuelle

N° Fase de l'établissement scolaire *

Nom de l'établissement scolaire *

Adresse complète de l'établissement scolaire (Rue, n°) *

Code postal

Localité (Ville / Commune) *

Nom et prénom du Chef d'établissement *

N° Tél du Chef d'établissement *

Niveau d'enseignement *

Fondamental ordinaire

Secondaire ordinaire

Fondamental spécialisé

Secondaire spécialisé

Réseau *

WBE (Wallonie-Bruxelles Enseignement)

OS (Officiel subventionné)

LSC (Libre subventionné confessionnel)

LSNC (Libre subventionné non confessionnel)

Présentation de votre projet

TITRE de votre projet *

DESCRIPTION de votre projet * (Veuillez synthétiser au mieux votre projet)

Matière(s) concernée(s) *

- La prise de parole et la participation
- L'éducation aux médias
- L'éducation interculturelle
- La démystification des orientations sexuelles
- L'éducation à l'environnement (ERE), au développement durable (EDD) et à la citoyenneté mondiale (ECM)
- La connaissance du système politique et judiciaire
- L'éducation à la citoyenneté et à la démocratie

Choix d'un opérateur extérieur (Rappel : En cas de partenariat avec un opérateur, un engagement conclu doit obligatoirement être annexé au dossier de candidature). *

Pas d'opérateur sollicité

Opérateur sollicité

(indiquez le nom de l'opérateur extérieur)

Autre(s) partenaire(s) éventuel(s) associé(s) au projet

Responsable du projet et public visé

Nom & Prénom du responsable du projet *

Téléphone du responsable du projet *

Adresse e-mail du responsable du projet *

Population scolaire de l'ensemble de l'établissement (Nombre d'élèves au sein de l'établissement) *

Nombre d'élèves concernés par le projet *

Classe(s) concernée(s) par le projet *

Enseignant(s) associé(s) au projet (Nom, Prénom, Qualification)

Plan d'actions

(Veuillez synthétiser au mieux votre projet)

Quels sont les questions au centre de votre démarche ?

Quand comptez-vous lancer votre projet ?

Quand sera-t-il terminé ?

Quelles sont les dimensions citoyennes ou interculturelles valorisées ?

Comment s'élaborera votre projet ?

Quelle est votre démarche pédagogique ?

Quels sont les éléments de pertinence de votre projet ?

Quels sont les résultats attendus ?

Quelles sont vos modalités d'évaluation du projet ?

Budget sollicité

Décrivez précisément les dépenses financières que votre projet implique (achats d'outils pédagogiques ou de matériels divers, organisation de visites à l'extérieur, contribution de personnes, ressources extérieures, ...) - Ne seront retenues que les dépenses mentionnées ici et acceptées par le jury de sélection.

Description des dépenses et montant pour chaque dépense *

Montant total des dépenses *

Le cas échéant, précisez également les autres sources de financement du projet

Documents & Accords

1) En cas de partenariat avec un opérateur, un engagement conclu doit obligatoirement être annexé au dossier de candidature. Ce document doit être envoyé à l'Administration : philippe.goisse@cfwb.be

2) En cliquant sur "Envoyer", vous déclarez que, dans le cadre de cette candidature, vous avez reçu l'accord de votre Pouvoir Organisateur et l'accord de votre Chef d'établissement.